

### **COMMUNE DE DAMPIERRE SUR LE DOUBS 25420**

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 05 JUIN 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le CINQ JUIN à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames ANDRIEUX Marie-Hélène, CHARRIER Béatrice, ROUX Katy et Messieurs BONNOT Pierre-

Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry et VADAM Pascal

Procuration: Monsieur MITTON André a donné procuration à Monsieur GANARD Michel

Absents excusés: EGGENSPILLER Muriel, RENAUD Jean-Claude

**1. SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Béatrice CHARRIER.

2. APPROBATION PV: Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2024 à l'unanimité

### 3. Délibération 2024-13 : Décision modificative 2024-01

Le Maire précise qu'il y a lieu de voter une décision modificative au budget 2024 :

Désignation	Diminution	Augmentation
RF 7751 : Produits des cessions d'immobilisations	80 000.00 €	
RI 024 : Produits des cessions d'immobilisations		80 000.00 €
DF 023 : Virement à la section d'investissement	80 000.00 € soit un total	
	de 320 000.00 €	
RI	80 000.00 € soit un total	
021 : Virement de la section de fonctionnement	de 320 000.00 €	

L'exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal donne un avis favorable à cette décision modificative N°1.

#### 4. Délibération 2024-14 : Modification statutaire du SYGAM

Les modifications statutaires du Syndicat du Gaz de Montbéliard apportées sont les ajouts aux articles suivants :

- 3.1 : subventions aux projets énergétiques
- 3.2.1 : code des marchés publics sur la commande publique
- 8 : SYGAM pourvoit aux dépenses de fonctionnement et d'investissements

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à 9 voix pour, les modifications statutaires du SYGAM.

### 5. Délibération 2024-15 : Tarif salle la communale pour les associations

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un tarif pour les associations de Berche/Dampierre sur le Doubs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 09 voix pour :

- PROPOSE les tarifs suivants pour les associations
  - gratuité pour la 1ère location
  - gratuité pour les assemblées générales

a Brataite boar les assemblees generales				
Période	½ journée en	Jour de	Samedi 9h	Vendredi 14h30 au lundi 9h ou veille d'un
	semaine	semaine	au lundi 9h	jour férié au lendemain du jour férié
1 <sup>er</sup> mai au 31	25€	50€	110€	130€
octobre				
1 <sup>er</sup> novembre	30€	60€	130€	150€
au 30 avril				

• demi-tarif pour une location par an dans le cadre d'une manifestation ouverte au public ADOPTE les tarifs proposés ci-dessus à l'unanimité.

# <u>6. Délibération 2024-16 : modification statutaire – intégration d'un item complémentaire à la compétence Santé exercée à titre supplémentaire visant à la mise en place d'une mutuelle intercommunale</u>

Après présentation par Monsieur le Maire des modifications statutaires proposées par PMA, le conseil municipal, après délibération, à 9 voix pour, accepte les modifications statutaires avec l'ajout de l'item complémentaire à la compétence santé.

# 7. Délibération 2024-17 : modification statutaire – intégration d'une compétence dite « supplémentaire » visant à la constitution de groupements de commandes

Après présentation par Monsieur le Maire des modifications statutaires proposées par PMA, le conseil municipal, après délibération, à 9 voix pour, accepte les modifications statutaires avec l'intégration d'une compétence dite « supplémentaire » visant la constitution de groupements de commandes.

### 8. Délibération 2024-18 : délégation au maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants

Le conseil municipal accorde une délégation à M. le Maire à caractère général pour la durée du mandat concernant la prise de décision des marchés publics dans toutes ses étapes (préparation, passation, exécution, règlement, avenant et accord-cadre)

7 VOIX POUR

2 VOIX CONTRE

**O ABSTENTION** 

### 9. Délibération 2024-19 : autorisation de signature avenant n°1 ADAT – délégué à la protection des données

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que nous avons reçu un avenant à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'ADAT concernant le délégué à la protection des données. L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité accepte que Monsieur le Maire signe l'avenant n° 1 à la convention pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'ADAT concernant le délégué à la protection des données.

### 10. Délibération 2024-20 : retrait engagement COFOR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne plus adhérer au COFOR. L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité accepte de ne plus adhérer au COFOR.

### 11. COMMISSIONS

- 3 lampadaires vont être remis en service au carrefour de la grande rue et de la rue de la Libération.
- Contrôles SOCOTEC à la salle la Communale et à la mairie : rien à signaler.
- Contrôle accessibilité sur les bâtiments publics : voir le rapport établi par la DDT.
- Fuite d'eau dans un appartement en location : devis pour modifier l'installation 1760€ HT et pour la réparation 1300€ HT (2 devis effectués par l'entreprise BOURQUARD de Présentevillers). Le sinistre a été déclaré à GROUPAMA, assureur de la collectivité.
- Les feux tricolores ont été réparés mais il subsiste un défaut sur l'appel piéton.
- Remplacement du mât du lampadaire rue du lavoir: l'entreprise qui a posé les câbles pour les éoliennes, responsable, n'a pas encore été effectué le remboursement à l'entreprise Lumi'Élec.
- Les panneaux STOP rue du lavoir seront mis en service en même temps que le traçage des lignes au sol.
- Les panneaux 30km/h vont être installés dans la semaine à venir.
- Les 2 bancs, en remplacement des anciens, sont à poser place du canal.
- Les stores ont été reçus pour la salle la Communale, ils vont être installer le 11 juin.

### **12. INFORMATIONS DIVERSES**

- Une personne nous signale des excès de vitesse rue des Écoles. La gendarmerie a été prévenue afin d'effectuer des contrôles. Une zone 30 est déjà installée.
- Demande d'un micro-ondes à la communale : le conseil est contre pour des raisons d'hygiène.
- Une demande pour l'installation d'un food-truck a été faite à la commune pour le dimanche soir. Le conseil municipal accepte l'installation pour le dimanche soir de 17h à 21h30.
- Un tableau de permanences pour les élections européennes a été fait
- Caméras : l'entreprise jet'1 œil a fait une étude sur site, nous attendons leur proposition.
- Le bulletin municipal paraîtra fin juin, le devis pour l'imprimer est de 687.70€.

Fin de séance à 20h35